



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECTORAT**

Rennes, le 6 septembre 2022

**Pôle EVS**

IA-IPR EVS

Affaire suivie par :

**Jean-Michel LABBAY**

**Florence KERBIQUET**

**Olivier LE MAGOAROU**

**Stéphane REVELEN**

Secrétariat

T 02 23 21 74 77

[ce.inspevs@ac-rennes.fr](mailto:ce.inspevs@ac-rennes.fr)

96 rue d'Antrain - CS 10503

35705 RENNES Cedex 7

Les Inspecteurs d'académie, Inspecteurs pédagogiques régionaux, Établissements et vie scolaire

à

Mesdames et Messieurs les conseillers principaux d'éducation

Mesdames et Messieurs les professeurs documentalistes

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : lettre de rentrée de l'inspection pédagogique régionale Établissements et vie scolaire – année scolaire 2022-2023.

Après une nouvelle année de crise sanitaire qui a eu des effets néfastes sur la santé mentale des élèves mais aussi des personnels et qui a impacté particulièrement le fonctionnement des services de vie scolaire, nous espérons comme vous en cette rentrée, un retour à la normale, nous souhaitons vous rappeler notre disponibilité pour vous accompagner.

Conformément à [la Circulaire de rentrée 2022](#), nous mettons l'accent cette année sur trois axes principaux, l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux, l'égalité et la mixité et le bien être des élèves.

### **1. Une École engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux**

Si ce travail est mené tout au long de la scolarité, on doit y être particulièrement attentif dans la voie professionnelle : au lycée les professeurs documentalistes savent que l'enjeu de la fréquentation du CDI par les élèves est capital. Chacun doit y contribuer par des actions d'ouverture culturelle, un travail sur l'EMI, la participation à un concours favorisant la lecture, etc... Pour les CPE, le suivi des élèves décrocheurs doit être une priorité : chacun doit s'engager pour prévenir au plus tôt et avec une efficacité accrue des risques qui amènent aujourd'hui encore près d'un jeune sur huit à quitter l'enseignement scolaire sans diplôme. Au cours du premier trimestre de l'année scolaire, la Semaine des lycées professionnels permettra dans toutes les académies de valoriser cet univers trop souvent négligé et mésestimé. Dans le cadre de l'accompagnement renforcé et pour les élèves qui se destinent à une insertion professionnelle rapide, l'accent sera mis sur la formation aux techniques de recherche d'emploi et au renforcement des compétences professionnelles en lien direct avec les entreprises et structures locales pourvoyeuses d'emplois.

Face au défi pour nos élèves de comprendre l'univers numérique, et notamment de savoir analyser, trier, distinguer les informations dont chacun peut désormais être l'émetteur autant que le récepteur, l'effort en matière d'éducation aux médias et à l'information doit être poursuivi. L'ensemble des professeurs, autour notamment des professeurs documentalistes qui en sont le pivot, doivent sensibiliser et former à cette nécessaire prise de distance, première qualité d'un citoyen éclairé.

### **2. Une École engagée pour l'égalité et la mixité**

L'égalité scolaire a une double dimension : assurer le même niveau d'exigence et de bien-être à tous les élèves et se donner les moyens de mieux accompagner ceux qui sont les moins favorisés. L'accompagnement personnalisé et le dispositif « Devoirs faits » devront être pleinement investis pour renforcer les acquis de tous les élèves dans les savoirs fondamentaux. Là encore les professeurs documentalistes et les AED des services de vie scolaire ont un rôle important à jouer.

La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et la prévention des stéréotypes sociaux ou de genre donnent lieu à de nombreuses actions : semaine thématique sur l'orientation, la place des femmes

dans la société,... Il est important de renouveler voire d'intensifier des actions de ce type face aux évolutions parfois réactionnaires qui réapparaissent dans certaines sociétés. L'École, creuset de l'égalité, peut par son action contribuer à faire reculer les violences sexistes et sexuelles et les inégalités entre femmes et hommes qui existent au sein de notre société. Au-delà des actions de sensibilisation qui doivent continuer, il est nécessaire de donner une réalité plus tangible et systématique à l'éducation à la sexualité vue comme l'apprentissage d'un comportement responsable dans le respect de soi et des autres. La lutte contre les stéréotypes de genre, dans l'enseignement comme dans l'orientation, doit de même tous nous animer.

### 3. Une École engagée pour le bien-être des élèves

L'École doit être un lieu de bien-être pour les enfants et les adolescents. Chaque élève doit se sentir accueilli, encouragé dans ses efforts et ses réussites et préservé des discours dévalorisants, de toute forme de discrimination, de violence et de harcèlement. Le programme PHARe, dont l'une des ambitions est la formation de tous les personnels et des élèves à la prévention et à la lutte contre le harcèlement est largement déployé dans notre académie. En vue du même objectif, chaque collège devra désigner des ambassadeurs Non au harcèlement. Outre la lutte contre le harcèlement, ce dernier dispositif permet de valoriser le rôle des élèves et de leur donner des responsabilités au sein de leur établissement. Notre École doit se fonder sur le respect de l'autre. Respect des élèves, respect des élèves et des familles envers les professeurs, ainsi qu'à l'égard de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. Le respect repose sur la réciprocité :

La laïcité, comme les valeurs de la République, constituent des piliers de notre École, lui assurant un cadre protecteur qui nous réunit. Elle repose notamment sur la valorisation de l'engagement des élèves dans le cadre du parcours citoyen. Aucune atteinte à la laïcité et aux valeurs de la République ne doit être acceptée. Les discriminations, les paroles et actes de haine raciste, antisémite, ou à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexe (LGBTI), les violences sexistes ou sexuelles n'ont aucune place à l'école et doivent y être combattus. Les intimidations, dévalorisations, des enfants comme des adultes, n'y ont pas plus droit de cité. Ce n'est qu'à l'aune de cette exigence fondamentale que nous pourrons former des citoyens libres, égaux et conscients d'une destinée partagée.

Bonne rentrée à tous.

#### Gestion de la crise sanitaire

Nous vous invitons à trouver via [le lien ci-après](#), le cadre sanitaire de fonctionnement des établissements pour l'année scolaire 2022-2023 : <http://www.education.gouv.fr/info-coronavirus>

Ce cadre a été élaboré en lien étroit avec les autorités sanitaires. Il vise à permettre un enseignement en présence et une protection adaptée. Une cohérence avec les mesures sanitaires retenues en population générale est particulièrement recherchée pour cette prochaine année scolaire.

Afin de mettre en œuvre les mesures les plus adaptées, ce cadre sanitaire comporte un socle de mesures et plusieurs niveaux de mesures proportionnées :

- **Socle de mesures ;**
- **niveau 1 / niveau vert ;**
- **niveau 2 / niveau orange ;**
- **niveau 3 / niveau rouge.**

l'application des règles retenues en population générale en matière de port du masque et de contact-tracing, pour le socle et les trois niveaux de protocole. Il n'y aura plus de mesures spécifiques au milieu scolaire sur ces enjeux ;



L'organisation des secteurs d'intervention des IA IPR EVS, en dehors des missions académiques qui couvrent l'intégralité de la Région Bretagne se dessine ainsi :

	<b>Secteurs d'intervention</b>	<b>Missions académiques</b>
Olivier LE MAGOAROU	Département des Côtes d'Armor	<ul style="list-style-type: none"><li>• Référent académique, membre du Carré Régalien au titre du harcèlement scolaire</li><li>• Superviseur académique pHARe</li><li>• Référent académique Travail personnel de l'élève et Devoirs faits</li><li>• Référent académique Internat / Internat d'excellence</li></ul>
Florence KERBIQUET	Département du Finistère	<ul style="list-style-type: none"><li>• Référente académique Enquêtes locales de climat scolaire (ELCS)</li><li>• Correspondante Mission égalité filles/garçons</li></ul>
Jean-Michel LABBAY	Département d'Ille et Vilaine	Coordonnateur des IA IPR EVS <ul style="list-style-type: none"><li>• Pilote du groupe de production de ressources Vie scolaire</li></ul>
Stéphane REVELEN	Département du Morbihan	<ul style="list-style-type: none"><li>• Correspondant Promotion de la santé pour le Pôle EVS</li><li>• Pilote de la politique documentaire</li></ul>
Le secrétariat « Etablissements et Vie scolaire » est assuré par Nelly EVEN. Tél : 02 23 21 74 77 L'adresse <a href="mailto:ce.inspevs@ac-rennes.fr">ce.inspevs@ac-rennes.fr</a> est à privilégier pour toute question relative aux inspecteurs.		

Pour **les formations académiques**, pensez à vous inscrire avant le 30 septembre 2022

- Formations professeurs documentalistes cf pièce jointe « Sélection » (onglet DOC)
- Formations CPE cf pièce jointe « Sélection » (onglet CPE)

**Groupes de secteur** : cette années, inscriptions se font par les enseignants avec avis du chef d'établissement.

En pièce jointe le dernier « **Doc, doc, doc,...** »

Les Inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux, établissements et vie scolaire

Florence KERBIQUET

Jean-Michel LABBAY

Olivier LE MAGOAROU

Stéphane REVELEN